

FC 06248 (15/09/2026)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
COMMUNE DE YAGOUA
SECRETARIAT GENERAL
BP 09
Email : communcyagoua@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
FAR NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
YAGOUA COUNCIL
GENERAL SECRETARY
PO BOX 09
Email: communcyagoua@gmail.com

**DECISION MUNICIPALE N° 002./DM/C-YAG/SG/2026 PORTANT
ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU DOSSIER D'APPEL
D'OFFRES N°03 DU 20/02/2026**

LE MAIRE, MAITRE D'OUVRAGE,

Vu la constitution ;
Vu la Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation ;
Vu la Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu le Décret N° 60/83 du 31 décembre 1960 portant création de la commune rurale de Yagoua, ensembles ses modificatifs subséquents ;
Vu le Décret N° 77/203 du 29 juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 ;
Vu le Décret N° 2004/275 du 24 mars 2004 portant code des marchés publics ;
Vu le Décret N° 2012/074 portant création, organisation et fonctionnement des commissions des passations des marchés publics, modifié et complété par le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 ;
Vu l'arrêté N° 007/A/MINMAP/SG/DAJ du 24 Mai 2013 portant création des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines communes ;
Vu l'arrêté N° 364/A/MINATD/DCTD du 26 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la commune de Yagoua ;
Vu la Décision N° 0051/D/MINMAP. du 19 Février 2015 constatant à titre transitoire, la composition des commissions internes de passation des marchés auprès de certaines communes ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1 : Est attribuée, à l'Entreprise ci-après désignée le marché sous référencés conformément au tableau ci-dessous :

Référence du projet	Adjudicataire	Montant TTC	Délai
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/SG/C-YAG/CIPM/2026 DU 20/02/2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA TRIBUNE OFFICIELLE DU STADE DE DJIBETSOU, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD	ETS DATOUDI TEL : 696 16 83 53	25 500 000	90 jours

Article 2 : L'intéressé est prié de bien vouloir se présenter dans les services du Maître d'Ouvrage pour les modalités de signature des contrats.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations:

- DD/MINMAP/MD
- ARMP
- CIPM
- Intéressé
- Chrono/archives

Yagoua, le 14/04/2026
Le Maire, MO



Pierre Plesg
PLESG

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'EXTREME-NORD
DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY
COMMUNE DE YAGOUA
SECRETARIAT GENERAL
BP 09
Email : communcyagoua@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
FAR NORTH REGION
MAYO-DANAY DIVISION
YAGOUA COUNCIL
GENERAL SECRETARY
PO BOX 09
Email: communcyagoua@gmail.com

**COMMUNIQUE N° 02/C-YAG/SG/2026 PORTANT
PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°03 DU
20/02/2026**

Le Maire de la commune de Yagoua, Maitre d'Ouvrage, communique :
L'Entreprise ci-après désignée, est retenue pour l'exécution du marché sous référencés
conformément au tableau ci-dessous.

Référence du projet	Adjudicataire	Montant TTC	Délai
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/SG/C-YAG/CIPM/2026 DU 20/02/2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA TRIBUNE OFFICIELLE DU STADE DE DJIBETSOU, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD	ETS DATOUDI TEL : 696 16 83 53	25 500 000	90 jours

Par conséquent, les soumissionnaires non retenus sont invités à retirer leurs offres dans un délai
de (15) quinze jours, faute de quoi, elles seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

Ampliations:

- DD/MINMAP/MD
- ARMP
- CIPM
- Chrono/archives

Yagoua, le 14/04/2026
Le Maire, MO,

Linda Pierre
PLESG